

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mars à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.

Date de convocation 17 mars 2026

Présents : MME Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Isabelle THÉON ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Gaëtan PERCEBOIS ; Rolland ARMAND ; Adrien DENHEZ ; Romain PERRON

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme Monique LE CREN : 15 - quinze voix

Mme Monique LE CREN, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le 21/03/2026
Le Maire,
Monique LE CREN

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260321-2026_3_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mars à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.

Date de convocation 17 mars 2026

Présents : MME Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Isabelle THÉON ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Gaëtan PERCEBOIS ; Rolland ARMAND ; Adrien DENHEZ ; Romain PERRON

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Après délibération, le conseil municipal décide à unanimité de :

- APPROUVER la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le 21/03/2026
Le Maire,
Monique LE CREN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mars à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, maire.

Date de convocation 17 mars 2026

Présents : MME Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Isabelle THÉON ; Sophie PERSONNE ; Catherine COLLIN
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Gaëtan PERCEBOIS ; Rolland ARMAND ; Adrien DENHEZ ; Romain PERRON

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste « Partageons nos expériences pour bâtir demain » : 15 quinze voix

La liste « Partageons nos expériences pour bâtir demain » ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au maire :

- Annie LE GOFF, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires sociales, aux finances, à la gestion du personnel, aux affaires générales,
- Christophe COMBEAU, 2^{ème} adjoint délégué à la vie communale (communication, vie associative, animations, randonnées et patrimoine),

- Stéphanie KERMARREC, 3^{ème} adjointe déléguée à la vie scolaire (école, jeunesse),
- Michel DEBEIR, 4^{ème} adjoint, délégué aux travaux, à l'aménagement du territoire, au logement.

Pour extrait certifié conforme,
Le 21/03/2026
Le Maire,
Monique LE CREN